

Je rentre tout juste de la réunion de l'OTAN des ministres des affaires étrangères qui a eu lieu dans la capitale de la République fédérale d'Allemagne située au carrefour de l'Europe. La date de la réunion de Bonn se situe également au point tournant de l'évolution des relations Est-Ouest.

La réunion de l'OTAN a coïncidé avec la fin des pourparlers du président Nixon avec les leaders soviétiques. Le Secrétaire d'Etat, M. Rogers, a fait rapport à ses collègues à Bonn sur le voyage historique du président et il a souligné les accords sur la limitation des armements stratégiques. Nous avons tous accueilli cette réalisation comme un point tournant important des démarches entreprises en vue d'enrayer la course aux armements nucléaires et d'assurer la sécurité internationale par le contrôle des armes nucléaires. D'accord avec d'autres ministres, j'ai appuyé l'engagement des Etats-Unis et de l'URSS de poursuivre activement les négociations en vue d'autres limitations. J'ai également exprimé aux Etats-Unis notre reconnaissance particulière pour avoir régulièrement consulté leurs alliés du Conseil de l'Atlantique Nord pendant toute la durée des négociations.

Le 3 juin, peu après la réunion de l'OTAN, les ministres des Affaires étrangères des quatre grandes puissances ont signé le protocole final par lequel l'Accord de Berlin entrerait en vigueur. Au même moment, des représentants de la République fédérale d'Allemagne, de l'Union soviétique et de la Pologne échangeaient des instruments de ratification qui venaient couronner leurs traités de non-agression. Le Gouvernement du Canada accueille favorablement ces accords comme autant d'initiatives permettant d'améliorer les relations entre l'Est et l'Ouest. Nous espérons que l'Accord de Berlin mettra un terme au climat de tension et d'instabilité qui règne à Berlin et dans la région avoisinante et qui a si souvent envenimé les relations Est-Ouest depuis le blocus de 1948. Les traités de non-agression devraient également faire disparaître une autre source de tension en permettant à la RFA de placer ses relations avec l'Europe orientale sur une base plus normale.

La conjonction de ces événements laisse entrevoir la participation de l'alliance aux pourparlers préparatoires multilatéraux en vue d'une Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe; elle permettra également aux deux Etats allemands d'entamer des négociations sur un éventuel modus vivendi. Le succès de l'accord de Berlin ainsi que le maintien de l'équilibre en Europe centrale exigent un tel compromis. Si les deux Etats allemands peuvent s'entendre sur un modus vivendi, cette réalisation rendra possible leur admission aux Nations Unies et la reconnaissance générale de la RDA.

Si l'on se rappelle les longues années de stagnation qui ont marqué les relations Est-Ouest, la conclusion de l'accord de Berlin et les traités de non-agression constituent un progrès remarquable. Ces initiatives justifient la politique de l'Alliance de faire du règlement de la question de Berlin une condition préalable à la poursuite des travaux préparatoires à une conférence et elles démontrent que l'Alliance, en appuyant fortement la politique d'ouverture à l'Est du Chancelier Brandt, constitue un utile instrument de détente.